

***Chambre de Commerce et d'Industrie du
Tarn***

Etablissement public

1 avenue du Général Hoche
81012 Albi Cedex 9

**Rapport du commissaire
aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Etablissement public

1 avenue du Général Hoche
81012 Albi Cedex 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement public Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement public à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tels que décrits dans les notes 3.2.2 et 3.2.3 et le tableau note n°3 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Vérification du rapport de la Commission des finances et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des finances et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Etablissement public ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement Public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Etablissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 8 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned over the text 'Deloitte & Associés'.

Etienne ALIBERT

**Chambre de Commerce et d'Industrie
du Tarn**

Maison de l'Economie
1 avenue du Général Hoche
81012 ALBI CEDEX 9

COMPTES ANNUELS 31/12/2017

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

BILAN AU 31/12/2017

n° siret : 18 810 001 000 050

Code API 9411 Z

Durée de l'exercice
Durée de l'exercice précédent12 mois
12 mois

ACTIF	exercice 2017 : 01.01.17 - 31.12.17			2016
	BRUT	amortissements et provisions	NET	bilan d'ouverture NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	452 265,36	420 619,82	31 645,54	36 838,37
Immobilisations incorporelles en cours	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 709 171,27	14 583,19	1 694 588,08	1 332 564,58
Constructions	15 344 631,55	8 404 634,20	6 939 997,35	4 923 748,58
Installations tech. mat. outill. industriel	688 832,43	460 550,81	228 281,62	98 866,90
Autres	4 232 147,05	2 909 273,00	1 322 874,05	1 062 361,70
Immob. Corporelles en cours	0,00		0,00	1 861 414,18
Avances et acomptes versés sur commandes	8 666 255,90		8 666 255,90	8 666 255,90
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	328 322,46		328 322,46	8 322,46
Créances rattachée à des participations	640 000,00		640 000,00	
Autres titres immobilisés	1 148 129,19	149 164,97	998 964,22	712 781,48
Prêts (1)	550 000,00		550 000,00	550 000,00
autres immobilisations financières	10 549,86		10 549,86	10 805,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 770 305,07	12 358 825,99	21 411 479,08	19 263 959,61
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Stocks de terrains non aménagés	648,88	648,88	0,00	0,00
Stocks de terrains aménagés			0,00	0,00
Marchandises	1 654,39		1 654,39	1 664,48
CREANCES D'EXPLOITATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	4 000,00
Créances clients et comptes rattachés	3 393 276,28	17 225,59	3 376 050,69	2 491 728,37
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres	1 619 845,85	301 174,00	1 318 671,85	613 300,53
Créances diverses	864 933,81		864 933,81	597 748,28
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	861 552,07	0,00	861 552,07	2 190 824,41
DISPONIBILITES	715 548,23		715 548,23	3 157 511,33
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	801 912,89		801 912,89	709 004,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 259 372,40	319 048,47	7 940 323,93	9 765 782,15
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES A ETALER	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF	42 029 677,47	12 677 874,46	29 351 803,01	29 029 741,76

BILAN AU 31/12/2017
 n°siret : 130 012 784 00018
 Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
 Durée de l'exercice précédent 12 mois

PASSIF	Exercice 2017 01/01/17-31/12/17	Exercice 2016 01/01/16-31/12/16
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	8 952 688,05	8 420 142,45
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-90 227,97	-90 227,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 033 573,28	532 545,60
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 225 284,96	1 838 696,89
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 121 318,32	10 701 156,97
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	8 666 255,90	8 666 255,90
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	8 666 255,90	8 666 255,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	27 895,67	291 402,04
PROVISIONS POUR CHARGES	3 821 086,71	4 471 821,63
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	3 848 982,38	4 763 223,67
DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (1)	370 089,06	461 950,73
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 001,96	2 001,96
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	11 981,47	7 534,15
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHEES	2 046 922,97	2 134 084,66
DETTES FISCALES ET SOCIALES (2)	360 212,51	419 067,99
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACH.	544 889,28	327 772,47
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)	0,00	348,00
AUTRES DETTES	621 277,88	771 695,68
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	757 871,28	774 649,58
TOTAL DETTES	4 715 246,41	4 899 105,22
TOTAL PASSIF	29 351 803,01	29 029 741,76

(1) dont intérêts courus sur emprunts
 dont soldes créditeurs de banque

0,00 0,00
 0,00 0,00

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017
n°siret : 130 012 784 00018
Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

CHARGES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
	01/01/16-31/12/16	01/01/17-31/12/17
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives		
Achats de marchandises	7 479,78	28 292,49
Achats de matière premières		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	20 146,72	10,09
Autres achats et charges externes	8 967 061,84	8 641 995,67
Impôts, taxes et versements assimilés	367 851,53	350 852,28
Salaires et traitements	832 257,48	811 343,49
Charges sociales	405 544,30	385 721,78
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	788 912,20	867 808,92
Dotations aux provisions sur immobilisations	4 917,51	0,00
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	15 182,66	11 205,01
Dotations aux provisions pour risques et charges	649 846,40	255 420,24
Autres charges	3 004 506,34	3 217 082,46
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	15 063 706,76	14 569 732,43
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions	55,24	117 834,19
Intérêts et charges assimilées	11 388,34	8 803,08
Différences négatives de change	16,51	35,63
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	11 460,09	126 672,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (1)	14 111,68	938,37
Sur opérations en capital (2)	349 336,39	54 565,33
Dotations aux amortissements et aux provisions	263 506,37	354 271,98
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	626 954,44	409 775,68
IMPOTS SUR LES SOCIETES	1 204,00	78,00
TOTAL DES CHARGES	15 703 325,29	15 106 259,01
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	532 545,60	1 033 573,28
TOTAL GENERAL	16 235 870,89	16 139 832,29
(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) dont valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice

12 mois

Durée de l'exercice précédent

12 mois

PRODUITS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
	01/01/16-31/12/16	01/01/17-31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION		
TFC	4 920 278,44	4 933 978,08
Ventes de marchandises	72 688,04	90 105,82
Production vendue Biens et Services	4 554 213,21	4 585 975,09
Chiffre d'affaires net	4 626 901,25	4 676 080,91
Production stockée		
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	4 220 205,21	4 378 291,08
Reprises sur amortissements et provisions & transferts Ch (1)	807 800,60	1 166 870,35
Autres produits	14 356,77	11 625,09
Transfert de charges	71 391,79	54 148,22
Autres produits d'exploitation	5 113 754,37	5 610 934,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 660 934,06	15 220 993,73
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 320,29	523,28
Reprises sur provisions et transferts de charges (1)	0,00	22 835,97
Autres intérêts et produits assimilés	59 159,28	37 420,98
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 406,00	11 077,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	62 885,57	71 857,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (1)	224 644,96	298 224,11
Sur opérations en capital (2)	1 287 406,30	285 250,85
Reprise sur prov et transfert de charges	0,00	263 506,37
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 512 051,26	846 981,33
TOTAL DES PRODUITS	16 235 870,89	16 139 832,29
Solde débiteur perte	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	16 235 870,89	16 139 832,29
(1) transfert de charges		
(2) dont prix de cession des éléments d'actif immobilisations incorporelles		
immobilisations corporelles		
immobilisations financières		
dont quote part des subventions d'investissements reprises	486 144,50	230 990,48

Sommaire

1. Evènements significatifs de la période	p 2
2. Principes, règles et méthodes comptables	p 2
3. Informations relatives au bilan	p 3 et suivantes

Notes sur le bilan

Note N° 1 ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES

Note N° 2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Note N° 3 VARIATION DES PROVISIONS

Note N°4 VARIATION DES EMPRUNTS

Note N°5 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Note N°6 CHARGES A PAYER (incluses dans les postes du bilan)

Note N°7 VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Note N°8 VARIATION DES AMORTISSEMENTS (hors provisions)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

1. Evènements significatifs de la période

En 2017, la TFC a été maintenue au niveau de 2016 avec un montant de 4 933.978.08 €.

D'autre part, conformément à la notification signée du Président de la Région Midi-Pyrénées, il avait été comptabilisé un produit à recevoir de 276 960 € de TFC en 2015, dont 5 294 € perçu en avril 2016. Ce montant devant être perçu, au fur et à mesure des versements de la DGE, par mesure de prudence, CCI France avait décidé la provision à 100% de ce montant soit 271 666 € en compte provision pour dépréciation débiteur divers au 31 décembre 2015.

En 2016 76 261€ ont été perçus et en 2017, la CCI a perçu un complément de 44 231 € ce qui a ramené le montant de la provision à : 151 174 €

La CCI du TARN a pris la décision de placer en Fond Commun de Placement un montant de 394 061.96 € et de conserver durablement ces parts de FCP. Ces placements sont destinés à couvrir les besoins futurs de la CCI du TARN pour le paiement des indemnités de fin de carrière du personnel.

Dans le cadre du développement de la zone d'activité des Portes du TARN, la CCI a créé une SASU S.T.I.V.E au capital de 320 000 € et fait une avance en compte courant de 640 000 €.

Le bâtiment Cantepau des CFA a été livré et mis en service en mai 2017.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Nominalisme
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Importance relative
- Non-compensation
- Bonne information
- Prééminence de la réalité sur l'apparence
- Intangibilité du bilan d'ouverture de l'exercice

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels acquis par la CCI TARN. Ils sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans (taux de 20%).

3.1.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement économique dont les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Ens. immobilier :		
Construction	L	3 à 31 ans
Matériels et outillages	L	1 à 10 ans
Agenc. Et install. diverses	L	4 à 30 ans
Matériel de transport	L	1 à 5 ans
Matériel de bureau	L	1 à 10 ans
Matériels informatiques	L	1 à 10 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'usage selon le ou les critères les plus appropriés : quote-part de situation nette, valeur de rendement, valeur comparable. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Pour l'exercice 2017, des dépréciations ont été constatées :

- Moins-values des FCP BNP & Société générale : 24 340 €

- Dépréciation des titres Tarn Capital Investissement à 100% soit : 93 494.19 €

3.1.4 Stocks de terrains :

Les terrains sont enregistrés au prix de revient.

A la clôture de l'exercice, Les stocks sont évalués en fonction de leur valeur vénale. En cas de valeur inférieure, une provision pour dépréciation est constatée. Les plus-values potentielles ne sont pas constatées par respect du principe de prudence.

3.1.5 Créances Clients et comptes rattachées

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses sont déterminées lorsque la CCI TARN a connaissance d'un risque de non recouvrement. Dès qu'un risque est identifié, la CCI TARN constate une provision pour dépréciation à hauteur du risque estimé.

3.1.6 Valeurs mobilières de placement.

Les titres sont enregistrés individuellement à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'inventaire : valeur de rachat. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

3.2. Passif

3.2.1 Subventions : 2 225 284.96 €

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du centre de formation de Cantepau, la CCI TARN est subventionnée par l'Etat à hauteur de 1 000 000 € et le Conseil Régional à hauteur de 900 000 €.

La solde de ces 2 subventions a été comptabilisée en subventions à recevoir dont :

- Pour la subvention de l'état 600 000 € dont 216 652.26 € constatés en 2017.

- Pour la subvention de la région 360 000 € dont 195 014.04 € ont été constatés en 2017.

3.2.2 Provisions pour risques : (cf note N°3) 27 895.67 €

Provision sociale pour un montant global de 27 895.67 €

3.2.3 Provisions pour charges : (cf note N°3) 3 821 086.71 €

Provisions à caractère social	1 437 830.73 €
Provisions à caractère fiscal	204 271.98 €
Provision pour gros entretien	2 178 984.00 €
Total provisions pour charges	3 821 086.71 €

a) Provisions à caractère social :

Ces provisions correspondent aux engagements sociaux pris par la CCI TARN, ces engagements concernent la dette de la CCI TARN vis-à-vis de son personnel et également vis-à-vis de la CCI de Région pour le personnel statutaire transféré. Elles se décomposent de la manière suivante :

IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel CCI TARN	72 865 €
Allocation d'ancienneté Personnel CCI TARN	50 €
IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel Transféré	706 768 €
Allocation d'ancienneté Personnel Transféré	129 045 €
Provision pour CCART 5%	132 142 €
Provision pour CCART personnel spécifique	367 270 €
Provision retraite IFTH	29 689 €
	<u>1 437 829 €</u>

- Provisions pour indemnité de fin de carrière pour les personnels transférés: 706 768 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1% / an)

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE F 2011-2013 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (10% jusqu'à 29 ans, 7% entre 29 et 39 ans, 3% entre 39 et 49 ans, 0% au-delà), actualisé au taux de 1.5% au 31/12/2017

L'âge de départ à la retraite retenu est 65 ans pour les cadres et pour les employés.

Provisions pour indemnité de fin de carrière : 72 865 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1% / an)

C'est la convention CCNTA-PS qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE F 2008-2010 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (10% jusqu'à 29 ans, 7% entre 29 et 39 ans, 3% entre 39 et 49 ans, 0% au-delà), actualisé au taux de 1.5% au 31/12/2017.

L'âge de départ à la retraite retenu est 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les employés.

- Provision pour allocation d'ancienneté : 129 045 €

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

- Provision du dispositif Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail

Suite au nouveau plan emploi consulaire du 7 décembre 2015 fixant les modalités de départ des collaborateurs titulaires de la CCI, une provision a été calculée faisant référence à 2 types de publics différents.

Le montant de cette provision s'élève à 499 412 €.

b) Provisions pour gros entretien : 2 178 984 €

- Provision pour remise en état : 720 423 €

Cette provision correspond à la provision pour réfection de la piste de l'aéroport.

- Provisions pour réhabilitations : 1 458 561 €

Correspond à l'expertise confiée à un architecte en 2013, pour évaluer les travaux de remise en état de l'ensemble du patrimoine de la CCI TARN. L'étude fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux, sur les différents sites, pour une période de 2014 à 2024.

La CCI TARN a opté pour la méthode de comptabilisation des travaux de réhabilitation des bâtiments (identifiés par l'expert), faisant l'objet d'un programme pluriannuel sous forme de provision pour gros entretien. Cette provision est établie sur la base d'un plan pluriannuel qui couvre une période de 3 ans.

Chaque année la provision fait l'objet d'une mise à jour :

- reprise de la quote-part des dépenses prévues pour l'exercice clos réalisées ou non
- dotation correspondant à la mise à jour du plan pluriannuel

d) Provisions pour impôt : 204 272 €

Cette provision correspond pour 1 156 € à l'impôt sur les sociétés sur les produits financiers enregistrés en comptabilités et non perçus.

La CCI du TARN a fait l'objet d'un contrôle fiscal durant l'exercice 2017.

La proposition de rectification reçue le 23/02/2018 porte sur les points suivants qui ont amené la CCI à constater une provision:

- taxe foncière aéroport 2017 : 148 834.98 €
- recalcul du prorata de TVA : 3 786 €
- rectification IS après réintégration provision piste : 50 495 €

3.3. Actif & Passif

Dans le cadre de la concession du syndicat mixte de l'aéroport, en tant que gestionnaire, les investissements de l'aéroport figurent à l'actif et au passif pour un montant de 8 666 255.90 €.

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2017

n°siret : 13001278400018

Durée de l'exercice

12 mois

Code APE 9411 Z

Durée de l'exercice précédent

12 mois

Note N°1

ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES			
	Totaux	à - d'un an	à + 1 an
Prêts	550 000,00	0,00	550 000,00
Autres immobilisations financières	10 549,86		10 549,86
Avances et acompte	0,00		
Créances clients et comptes rattachés	3 393 276,28	3 393 276,28	
Fournisseurs, avoirs	396,00	396,00	
Personnel, avances et acomptes	0,00		
Etat, et autres collectivités publiques	1 619 449,85	1 619 449,85	
Autre	1 619 845,85	1 619 845,85	
Créance diverse	864 933,81	864 933,81	
Charges constatées d'avance	801 912,89	801 912,89	
Totaux	7 240 518,69	6 679 968,83	560 549,86

Note N°2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
	Bilan au 01/01/2017	Changement de méthode	Affectation de résultat	Autres	Bilan au 31/12/2017
Patrimoines	8 420 142,45		532 545,60		8 952 688,05
Réserves	0,00				0,00
Report à nouveau à l'ouverture	-90 227,97				-90 227,97
Report à nouveau	0,00				0,00
Résultat de l'exercice	532 545,60		-532 545,60		1 033 573,28
Subvention d'investissement	1 838 696,89			386 588,07	2 225 284,96
Totaux	10 701 156,97	0,00	0,00	386 588,07	12 121 318,32

n°siret: 13001278400018
Code AF 9411 Z

12 mois
12 mois

Note N°3

VARIATION DES PROVISIONS				
	Bilan au 01/01/2017	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2017
Provisions pour risques	291 402,04	0,00	263 506,37	27 895,67
Provision pour litiges	263 506,37		263 506,37	0,00
Provisions fonds structurant IFTH	27 895,67			27 895,67
Autres provisions pour risque	0,00			0,00
Provisions pour charges	4 471 821,63	459 692,22	1 110 427,14	3 821 086,71
Provisions pour charges sociales	1 924 709,85	129 504,24	616 383,36	1 437 830,73
Provision IFC PERSONNEL MAD REGION	795 831,03		89 063,00	706 768,03
Provision IFC PERSONNEL TARN	88 598,00		15 733,00	72 865,00
Provision ALLOC ANCIENNT P MAD REGION	148 243,76		19 198,76	129 045,00
Provision ALLOC ANCIENNT P TARN	46 550,00		46 500,00	50,00
Provision CCART	816 148,06	129 154,24	445 888,60	499 413,70
Provision retraite IFTH	29 339,00	350,00		29 689,00
Provisions pour charges fiscales	12 881,00	204 271,98	12 881,00	204 271,98
Provision pour impôts	12 881,00	1 156,00	12 881,00	1 156,00
Provision pour impôt suite contrôle fiscal		203 115,98		203 115,98
Provision pour remise en état (piste aéroport)	704 507,00	15 916,00	0,00	720 423,00
provision piste	704 507,00	15 916,00		720 423,00
Provision pour réhabilitation	1 829 723,78	110 000,00	481 162,78	1 458 561,00
suite expertise bâtiment	1 741 061,00	110 000,00	392 500,00	1 458 561,00
handicapés sites Albi Cantepau	88 662,78		88 662,78	0,00
Sous total provision pour risque & charges	4 763 223,67	459 692,22	1 373 933,51	3 848 982,38
Provisions dépréciation licences bar	18 703,07		6 097,96	12 605,11
Provisions dépréciation immobilisations gare routière	4 917,51	0,00	4 917,51	0,00
Provisions immobilisations corporelles (œuvre d'art)	25 916,33			25 916,33
Provisions sur titres immobilisés	41 285,75	117 834,19	9 954,97	149 164,97
Provisions sur actif circulant	216 152,20	161 205,01	58 308,74	319 048,47
Provision pour dep terrain aménagés	648,88			648,88
Créances clients	20 098,32	11 205,01	14 077,74	17 225,59
Prov pour deprec debiteurs divers (TFC)	195 405,00	150 000,00	44 231,00	301 174,00

* provision relative à une œuvre d'art

Note N°4

VARIATION DES EMPRUNTS				
	Bilan au 01/01/2017	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des étab crédit	461 950,73		91 861,67	370 089,06
Soldes créditeurs des banques	0,00		0,00	0,00
Intérêts courus sur emprunt	0,00		0,00	0,00
Total emprunts	461 950,73	0,00	91 861,67	370 089,06
Cautionnement reçus	2 001,96	0,00	0,00	2 001,96
Total Emprunts et dettes financières diverses	2 001,96	0,00	0,00	2 001,96
Totaux	463 952,69	0,00	91 861,67	372 091,02

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2017

n° siret: 13001278400018

Durée de l'exercice 12 mois

Code APE: 9411 Z

Durée de l'exercice précédent 12 mois

Note N°5

ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES				
	Totaux	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab crédit (1)	370 089,06	71 364,82	298 724,24	0,00
Emprunt & dettes financières divers	2 001,96	2 001,96	0,00	0,00
Avances & acomptes	11 981,47	11 981,47		
Dettes fournisseurs	2 046 922,97	2 046 922,97		
Dettes sur immobilisations	544 889,28	544 889,28		
Dettes fiscales et sociales	360 212,51	360 212,51		
Dettes fiscales impot sur les benefices		0,00		
Autres dettes	621 277,88	621 277,88		
Produits constatées d'avance	757 871,28	757 871,28		
Totaux	4 715 246,41	4 416 522,17	298 724,24	0,00

(1) dont compte bancaire créditeur pour 0

Note N°6

CHARGES A PAYER (incluses dans les postes du bilan)	
Fournisseurs achats biens ou prestations de services	1 839 856,47
Fournisseurs ordinaires retenues de garanties	12 139,77
Fournisseurs, factures non parvenues	194 926,73
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 046 922,97
Fournisseurs ordinaires retenues de garanties	0,00
Fournisseurs d'immobilisations	539 188,28
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	5 701,00
Dettes sur immo. & comptes rattachés	544 889,28
Personnel, charges à payer	80 627,81
Organismes sociaux, charges à payer	126 178,91
Dettes sociales	206 806,72
Etat, TVA à payer	0,00
Etat, charges à payer	35 175,94
Etat, impôt sur les bénéfices	78,00
Etat, taxe d'apprentissage et parafiscales	118 151,85
Dettes fiscales	153 405,79
Dettes sociales & fiscales	360 212,51
Clients, avoir à établir	15 589,18
CCIMP - Ecrit mensuelle paie	
CCIMP - Prov personnel mad	414 016,90
Divers comptes débiteurs	191 671,80
Autres dettes	621 277,88
Totaux	3 573 302,64

NOTES SUR LE BILAN AU 31.12.2017

n°siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Note N°7

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

VARIATION DES IMMOBILISATIONS					
	Bilan au 01/01/2017	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	455 384,07	11 912,76	15 031,47		452 265,36
Immobilisations incorporelles en cours	0,00				0,00
Total immobilisations incorporelles	455 384,07	11 912,76	15 031,47	0,00	452 265,36
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 347 147,77	362 024,50			1 709 172,27
Constructions	12 798 877,78	694 396,88	10 057,29	1 861 414,18	15 344 631,55
Inst tech, mat & out industriels	615 927,05	189 476,93	116 571,55	0,00	688 832,43
Autres immobilisations	4 019 198,01	543 999,10	331 050,03		4 232 147,08
Immobilisations mises en concession	8 666 255,90				8 666 255,90
Total immobilisations corporelles	27 447 406,51	1 789 897,41	457 678,87	1 861 414,18	30 641 039,23
Constructions en cours	1 861 414,18	0,00		-1 861 414,18	0,00
Total immob. corporelles en cours	1 861 414,18	0,00	0,00	-1 861 414,18	0,00
Immobilisations financières					
Participations	8 322,46	320 000,00			328 322,46
Créances rattachées à des participations	0,00	640 000,00			640 000,00
Autres titres immobilisés	754 067,23	394 061,96			1 148 129,19
Prêts	550 000,00				550 000,00
Autres	10 805,46				10 805,46
Total immobilisations financières	1 323 195,15	1 354 061,96	0,00	0,00	2 677 257,11
Totaux	31 087 399,91	3 155 872,13	472 710,34	0,00	33 770 561,70

Note N°8

VARIATION DES AMORTISSEMENTS (et des provisions)					
	Bilan au 01/01/2017	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	418 544,36	17 106,93	15 031,47		420 619,82
Immobilisations corporelles					
Terrains	14 583,19				14 583,19
Constructions	7 875 129,20	539 562,29	10 057,29		8 404 634,20
Inst tech, mat & out industriels	517 060,15	37 263,32	93 772,66		460 550,81
Autres immobilisations	2 956 836,31	277 485,50	325 048,81		2 909 273,00
Total immobilisations corporelles	11 363 608,85	854 311,11	428 878,76	0,00	11 789 041,20
Autre titres immobilisés	41 285,75	107 879,22			149 164,97
Totaux	11 823 438,96	979 297,26	443 910,23	0,00	12 358 825,99